

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Le dix sept décembre deux mil dix huit à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 7 décembre 2018, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence RIGUET, Maire

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2018

Nombre de conseillers :

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

N° d'ordre : 2018/123

Présents : MM. Laurence RIGUET. Nathalie FABBRI. Benoît BARANGER. Catherine TENDRON. Cyril MOLESINI. Magali L'HERMITE. Patrick SICLET. Jacques PIEDOUÉ. Jackie FORASTIER. Sylvie JACOB. Nadine LEROYER. Catherine ECHAPT. Jean-Marc TRESSEL. Delphine DUTHIL DEBRAY. Michel PERROCHON. Gérard MIRAND. François ROUSSEAU. Régis GIMENEZ. Monique MESLET. Marylène CHARLOT.

Absents et ayant voté par procuration :

Madame Moïsette REFRAY à Madame Catherine TENDRON

Monsieur Yves LEROY à Monsieur Patrick SICLET

Monsieur Bertrand MARCHESSEAU à Madame Laurence RIGUET

Madame Marie-Aude BOURDIN à Monsieur Jean-Marc TRESSEL

Madame Laëtitia BOISSEAU à Madame Nadine LEROYER

Monsieur Damien LORIEUX à Monsieur Régis GIMENEZ

Madame Chantal SOULIER à Monsieur François ROUSSEAU

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Nadine LEROYER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

L'assemblée ainsi composée :

OBJET : FOIRES ET MARCHÉS – Révision des redevances d'occupation du domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2017/06 du 17 janvier 2017 fixant les tarifs des redevances d'occupation du domaine public appliqués aux marchés hebdomadaires et foires,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2018/54 du 5 juin 2018 apportant des précisions dans l'application du tarif du service énergie générale et balance,

Vu l'avis du comité consultatif «foires et marchés » en date du 26 novembre 2018,

Le conseil municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré, à la majorité, par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE,

ADOpte les nouveaux tarifs des redevances d'occupation du domaine public appliqués aux marchés hebdomadaires et foires tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Redevances d'occupation du domaine public pour les marchés hebdomadaires et foires	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2019
Emplacement passagers sous les Halles	0,90 €/ml/jour
Emplacement passagers hors Halles	0,70 €/ml/jour
Emplacement abonnés sous les Halles	8,76 €/ml/trimestre
Emplacement abonnés hors Halles	6,55 €/ml/trimestre
Service énergie pour balance sans autre branchement électrique : passagers	0,60 €/jour
Service énergie générale tous branchements confondus (balance et autres) : passagers	2,40 €/jour
Service énergie pour balance sans autre branchement électrique : abonnés	2,53 €/mois
Service énergie générale tous branchements confondus (balance et autres) : abonnés	10,32 €/mois

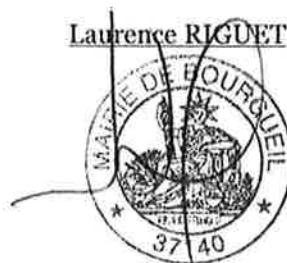
FIXE la date de mise en application au 1^{er} janvier 2019 ;

IMPUTE les recettes correspondantes au budget de la commune.

BOURGUEIL, le 18 décembre 2018

Le Maire,

Laurence RIGUET



Certifié exécutoire compte tenu de la réception en sous-préfecture le :

27 DEC. 2018

Publié ou Notifié le :

27 DEC. 2018